

## PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B AAC

FORMATION SUR BOITE MANUELLE OU AUTOMATIQUE

### ENJEUX DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

### FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique (code de la route) peut être suivie en salle et/ou sur internet grâce au "PrépaCode".

Une séance de code se compose d'une partie test de 40 questions et d'une partie correction.

Pour réussir, il faut 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum autorisées)

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Les règles de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les notions diverses
- Prendre et quitter son véhicule
- Les autres usagers de la route
- Les premiers secours
- La mécanique du véhicule et ses équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

Une fois obtenu, votre code de la route est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.



### PERSONNES CONCERNÉES

Personne âgée d'au moins 15 ans souhaitant conduire un véhicule nécessitant un permis B

### PRÉ-REQUIS

- Avoir au moins 15 ans lors du début de la formation
- Avoir 17 ans révolus pour le passage de l'examen pratique
- Posséder les aptitudes médicales requises

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Une flotte de véhicule à double commandes : Clio 5
- Une salle de code équipée
- Une équipe pédagogique diplômée et expérimentée

### VALIDATION DES ACQUIS

L'examen du permis B est composé de :

- Un **examen théorique** (code de la route)
- Un **examen pratique** (épreuve du permis)

Pour être admissible à l'examen pratique il faut réunir certaines conditions :

- Prouver de 20 heures de conduite pour la formation boîte manuelle et de 13 heures en boîte automatique
- Avoir obtenu l'examen théorique
- Avoir 17 ans au moment de l'examen
- Prouver d'un an et de 3 000 km de conduite accompagnée

### AVANTAGES

- la durée du permis probatoire est de 2 ans en cas d'apprentissage anticipé de la conduite (au lieu de 3 ans)
- l'examen pratique est accessible dès 17 ans
- l'élève est davantage expérimenté qu'un jeune conducteur ayant suivi une formation traditionnelle

# FORMATION PRATIQUE

La formation pratique AAC se déroule en 2 phases :

- La phase de conduite initiale, dispensée par l'auto-école : 20 heures de conduite obligatoires
- La phase de conduite accompagnée

La formation pratique de la phase 1 se dispense en blocs de compétences

- **Compétence C1** : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul, c'est-à-dire : connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures ; entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir ; tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire ; démarrer et s'arrêter ; doser l'accélération et le freinage à diverses allures ; utiliser la boîte de vitesses ; diriger la voiture en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire ; regarder autour de soi et avertir ; effectuer une marche arrière et un demi-tour en toute sécurité
- **Compétence C2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales, c'est-à-dire : rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte ; positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation ; adapter l'allure aux situations ; tourner à droite et à gauche en agglomération ; détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité ; franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire ; s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau
- **Compétence 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers, c'est-à-dire : évaluer et maintenir les distances de sécurité ; croiser, dépasser et être dépassé ; passer des virages et conduire en déclivité ; connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- **Compétence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique, c'est-à-dire : Suivre un itinéraire de manière autonome, préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie ; connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer ; connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir ; avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence ; pratiquer l'écoconduite.

La formation pratique de la phase 2, c'est-à-dire de la conduite accompagnée commence à la suite d'un **rendez-vous préalable** entre l'élève, son futur accompagnateur et l'enseignant à la conduite automobile. Ce rendez-vous expose les enjeux de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Suite au rendez-vous préalable, l'élève est autorisé à conduire avec un accompagnateur sous réserve que ce dernier ait 5 ans de permis sans suspension ou annulation et que l'accompagnateur et l'apprenti conducteur soient assurés.

L'élève doit pour valider sa formation effectuer **3 000 km sur 1 an** minimum et prendre note des trajets effectués sur le tableau de bord de son livret de formation.

Pendant sa formation, l'élève et l'accompagnateur devront assister à **deux rendez-vous pédagogiques** avec le moniteur :

- Le 1er RV est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.
- Le 2e RV doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.

À l'issue de la formation, vous pouvez vous présenter dès l'âge de 17 ans aux épreuves pratiques du permis de conduire. En cas de succès, vous recevez votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), mais vous ne pouvez conduire seul qu'à partir de 18 ans.

## TARIF

A partir de 1800€

## ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Autorisé sous avis médical

## LIEU DE LA FORMATION

Au sein de notre auto-école dans le 18ème arrondissement de Paris

Auto Moto École Carpeaux  
6 Place Jacques Froment  
75018 PARIS

## DISPENSATEUR FORMATION

Moniteurs diplômés et expérimentés

## DURÉE DE BASE

1ère phase de formation initiale, dispensée par l'auto-école variable en fonction de l'expérience et des capacités de l'élève  
Une 2nde phase de conduite accompagnée d'au moins 1 an

## CONTACT

Pour toute demande d'information supplémentaire, délais d'accès et/ou inscription, merci de contacter le secrétariat :

Auto Moto École Carpeaux  
6 Place Jacques Froment  
75018 PARIS

01 42 28 15 61  
automotoecolecarpeaux@hotmail.fr